

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 04 octobre 2019

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
11	11	9

L'an deux mille dix-neuf le 4 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur REICHER Emile, Maire

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile

LEROY Sandrine

VIEIRA Christophe

IMMER Alain

ROCH Laurent

BRUN Laure

MARQUET Bénédicte

SIVEC Jean

VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS :

GUINDT Philippe

KLEIN Grégory

Procuration de Philippe GUINDT à Laure BRUN

Objet : 2019 - 451 Travaux de l'église Saint-Barthélemy de Beyren

Monsieur Alain IMMER, en tant que membre du Conseil de Fabrique de l'église Saint-Barthélemy, expose la situation à laquelle ils sont confrontés : les travaux de la toiture de l'église sont urgents, les fuites dues aux trous dans le toit se multiplient et auront bientôt des conséquences sur la charpente et les éléments en bois qui sont exposés. C'est pourquoi, plusieurs devis ont été établis pour réparation ou pour changement de la toiture en ardoise.

Plusieurs possibilités s'offrant au Conseil de Fabrique, il a été décidé de faire la proposition suivante au Conseil Municipal : Engager des travaux de réparation et réfection à hauteur de 35 000€, soit la moitié du coût du changement de la toiture en totalité et engager l'autre moitié des travaux dès que possible. Le Conseil de Fabrique propose de partager les frais de la manière suivante : 20 000€ à charge du Conseil de Fabrique et 15 000€ à charge de la commune.

Vu l'urgence des travaux et les différentes possibilités exposées, le Conseil Municipal par 8 voix pour et 2 contre :

- accepte la proposition du Conseil de Fabrique de prendre en charge les travaux à hauteur de 15000 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 05/10/2019

Le Maire :

Emile REICHER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie le 05/10/2019.

Le

